

Annexe 1. Conditions de garantie Alp Green Solutions B.V.

Définitions

Produit	: Le bien, élément, appareil qui relève du régime de garantie.
Défectueux	: Un passage d'un état prêt à l'emploi à un état non prêt.
Manque	: Un état d'inutilisable ou défectueux dans un produit.
FAIT UNE	: État dans lequel le produit présente un défaut dès la mise en service.
Température de travail	: La température ambiante mesurée à 10 cm du produit lors de l'utilisation.
Manuel	: Instructions pour placer et appliquer le produit.

Conditions de garantie:

1. Alp Green Solutions B.V., ci-après dénommé « ALP », garantit le bon fonctionnement du produit dans les conditions indiquées ci-dessous.
2. La période de garantie du produit commence à compter de la date indiquée sur la facture.
3. L'assemblage ou l'installation du produit doit être effectué par un ou plusieurs installateurs qualifiés et conformément à tout « manuel »/instructions d'utilisation et d'assemblage.
4. Les défauts doivent être signalés immédiatement, mais toujours dans les 3 jours suivant leur découverte, par e-mail à sales@alpgreensolutions.nl. La notification doit inclure les informations suivantes :
 - a. Numéro de commande, numéro de bordereau d'expédition ou numéro de facture;
 - b. La date de livraison;
 - c. Numéro BS du produit (autocollant sur/dans le produit);
 - d. Nature du défautVous recevrez alors une confirmation de réception de votre défaut de la part d'ALP et un fichier RMA avec des instructions supplémentaires.
5. La garantie s'étend au remplacement ou à la réparation du produit dans notre entrepôt à Breda.
 - a. Le retour du produit à ALP est à la charge du Client;
 - b. L'envoi au Client est à la charge d'ALP;
 - c. Le cas échéant, un produit de remplacement peut être proposé à l'avance et

sera crédité à réception de l'article défectueux. L'article défectueux doit être retourné à ALP dans un délai d'une semaine après réception du produit de remplacement.

6. La garantie s'étend uniquement à la réparation ou au remplacement du produit. Les frais de montage, d'équipement (tels que les plates-formes élévatrices de travail), les heures (de montage), les heures de déplacement, etc. sont expressément rejetés par ALP et ne seront pas remboursés.
7. Si le produit n'est plus disponible, ALP a le droit de remplacer ou de réparer le défaut ou le défaut par un produit comparable, à la discrétion d'ALP.
8. Le client garantit ALP contre toute réclamation de tiers en matière d'indemnisation résultant d'un défaut ou d'une défectuosité d'un ou de plusieurs produits, tant dans le cadre qu'en dehors de la garantie.
9. Circonstances qui affectent le fonctionnement du produit, et donc la période de garantie:
 - a. Température de travail par rapport à la période de garantie:
 - 25°C à -40°C > 5 ans de garantie;
 - 25°C à -60°C > 3 ans de garantie
 - b. L'humidité relative ne peut plus être dépassée (5 % jusqu'à un maximum de 85 % sans condensation. La condensation annulera la garantie.
 - c. Les influences naturelles telles que la foudre ou l'induction annuleront la garantie.
 - d. Les influences externes incluent la pollution harmonique, un facteur de puissance très faible en général ou d'autres influences non mentionnées qui ne proviennent pas des luminaires

Pour connaître la période de garantie actuelle de nos articles, veuillez contacter ALP Green Solutions ou envoyer un e-mail à sales@alpgreensolutions.nl.